

COMMENTAIRE POLITIQUE DE PI SUISSE

aux projets de lois soumis en votation le 10 juin 2018

«Le progrès ne signifie pas une amélioration depuis ce qui était, mais en direction de ce qui sera.»

Khalil Gibran

1 – Initiative populaire «Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine)»

Ce que veut l'initiative : L'initiative veut que toute la monnaie, tant l'argent liquide que la monnaie scripturale sur nos comptes en banque, soit créée exclusivement par la Banque nationale suisse (BNS). Les banques commerciales ne pourraient donc plus créer de l'argent en accordant des crédits.

La vision intégrale du futur : Dans une société intégrale, la création de monnaie est l'affaire de la collectivité, par exemple sous la forme d'une quatrième instance étatique indépendante (aux côtés des instances exécutive, législative et juridique).

Recommandation de vote : OUI

Nos réflexions à ce sujet :

1. L'initiative va en direction de la vision intégrale, dans laquelle la création de monnaie retourne aux mains de la Banque nationale.
2. Un OUI restaure la constitutionnalité de la création d'argent sous la forme de monnaie scripturale.
3. Un OUI est également un pas en direction de plus de justice, puisque le gain réalisé lors de la création d'argent ne revient plus aux banques, mais à la communauté.

Requête particulière de PI :

1. Nous reconnaissons que l'initiative contribue à la sensibilisation de la population aux questions financières et, en particulier, aux problèmes d'argent.

Thèmes 2/18

- Initiative populaire «Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine)»
- Loi fédérale sur les jeux d'argent



2. Il serait souhaitable d'introduire des règles pour que tout le système financier soit au service de la communauté et non des actionnaires des banques.
3. Il nous tient à cœur que la tendance à la monétisation (tout est exprimé en termes de valeur monétaire) soit affaiblie.

2 – Loi fédérale sur les jeux d'argent

Ce que veut la loi fédérale : La loi étend les règles suisses sur les jeux d'argent au domaine numérique. De nouveaux jeux seront ainsi autorisés, et dans la plupart des cas les gains des joueurs seront exonérés. Ces changements rendront les jeux d'argent légaux plus attrayants, au contraire des jeux illégaux, qui deviendront moins intéressants.

La Vision intégrale du futur : *Dans une société intégrale, le jeu n'a aucun lien avec l'argent (ce que nous avons déjà établi dans le commentaire politique 1-2012).*

Recommandation de vote : NON

Nos réflexions stratégiques à ce sujet :

1. La loi fédérale favorise l'attractivité des jeux d'argent et de ce fait, elle ne va pas en direction de notre vision du futur intégral.
2. Le verrouillage prévu des sites internet étrangers est un premier pas vers des restrictions techniques d'accès à l'internet, ce qui va fondamentalement à l'encontre de notre volonté.
3. Renoncer à taxer les gains augmente encore plus l'attractivité des jeux d'argent. Cela va totalement à l'encontre des efforts de prévention contre l'addiction aux jeux qui ont été prévus.

Une réflexion tactique :

4. Etendre la régulation des jeux d'argent à l'internet plaiderait pour un OUI.

La demande particulière de PI :

Lors d'une future révision de la loi sur les jeux, plus de poids devrait être accordé à la protection des joueurs et à la taxation des gains.

Explication sur la démarche et le but du commentaire politique

Les commentaires politiques de PI Suisse sont le résultat d'un processus de prise de position intégrale aux projets de lois fédéraux proposés en votation. Dans le cadre de ce processus, nous évaluons si le projet représente un pas dans la direction d'une future société intégrale, autrement dit si ce projet est une réelle contribution à la transformation de notre société, ou s'il n'est qu'une variante de ce qui existe déjà. Les projets de lois sont évalués par la Commission politique de PI Suisse. Les responsables pour cette publication sont : Pia Bossi, Monique Centeno, Jakob Elmer, Urs Haller, Remy Holenstein, Margreth Schmutz und Gary Zemp.

Le résultat de cette appréciation est publié sous la forme d'une recommandation de vote intégrale dont le but est d'animer auprès des lectrices et les lecteurs l'envie de déterminer leur opinion par leur propre réflexion personnelle. L'objectif d'une position intégrale n'est pas d'avoir raison, mais de permettre une évolution de conscience.